



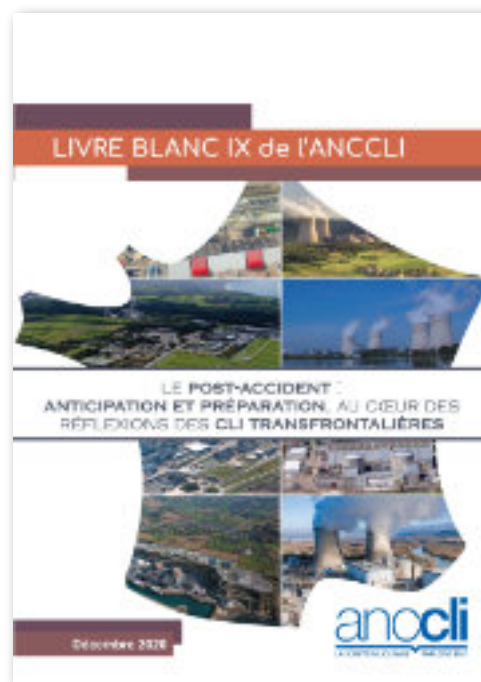
IDENTIFICATION D'ENJEUX POST-ACCIDENTELS SUR LE TERRITOIRE DE CATTENOM

NOTE DE SYNTHÈSE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Cette démarche sur le territoire de Cattenom s'inscrit dans la continuité du livre blanc transfrontalier de l'ANCCLI « **Le post-accident : anticipation et préparation au cœur des réflexions des CLI transfrontalières** ». Elle est engagée en parallèle et de manière complémentaires aux actions menées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et le Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (Codirpa) qui visent à une mise à jour de la doctrine nationale sur le sujet et à sa déclinaison dans les territoires.

Elle a pour but d'approfondir le travail du groupe des CLI transfrontalières en l'ouvrant à de nouvelles parties prenantes issues des territoires.



De manière pratique, elle a consisté en deux réunions :

» **Une réunion d'identification des enjeux spécifiques au territoire de Cattenom avec et par les acteurs locaux.** Elle s'est tenue en visioconférence le 22 mars 2022 et a rassemblé 25 personnes issues du territoire, incluant des représentants des pays voisins et d'institutions transfrontalières (voir liste en annexe 1). Après une présentation des enjeux liés à la question post-accidentelle, les discussions de ce premier atelier ont permis de récolter, auprès des participants, un ensemble de 6 thèmes jugés importants pour eux sur la question du post-accident et qui fait sens sur le territoire spécifique de Cattenom.

- › T1 - Le rôle des élus locaux en situation post-accidentelle
- › T2 - La gestion des conséquences des politiques d'évacuation
- › T3 - Les conditions de travail des travailleurs frontaliers
- › T4 - La gestion des activités agricoles (animaux) lors de la phase post-accidentelle
- › T5 - La gestion de l'information des acteurs du territoire
- › T6 - Les conséquences pour les activités économiques

» **Un atelier de discussion** s'est tenu à Thionville, le 10 octobre 2022, qui a rassemblé une vingtaine d'acteurs locaux (voir liste en annexe 2). Cet atelier a permis de discuter, en petit groupes de travail, des 6 thématiques identifiées par les participants lors de la réunion du 22 mars.

Cette note territoriale présente les pistes de réflexion en matière de gestion post-accidentelle qui ressortent de cet atelier.

PISTE DE RÉFLEXION

De manière générale, les participants ont témoigné un grand intérêt pour cette approche accessible d'un sujet complexe comme le post-accident, y compris pour des personnes ayant peu ou pas de connaissances sur le sujet. Certaines personnes ont également souligné la pertinence d'une réflexion autour des conditions de vie dignes.



Il ressort des discussions un ensemble de pistes de réflexions qui sont regroupées, ci-dessous, par thématique.

LE RÔLE DES ÉLUS LOCAUX EN SITUATION POST-ACCIDENTELLE

Les élus vont jouer un rôle moteur en situation post-accidentelle. Les maires, en particulier, seront en première ligne dans le dispositif de gestion post-accidentelle puisqu'ils assureront l'interface entre l'État et ses services (Préfecture, services déconcentrés) et la population. Ils auront également la charge d'assurer la continuité des services publics sur un territoire profondément affecté par l'accident nucléaire. Ce constat général a conduit les participants à envisager différentes recommandations.

EN AMONT : PRÉPARATION DE LA SITUATION POST-ACCIDENTELLE

- » Il est nécessaire de mettre à disposition des élus locaux des formations qui leur permettent :
 - › d'appréhender la complexité de la gestion post-accidentelle (gestion des déchets, pollution des sols, gestion des biens agricoles, etc.),
 - › d'élaborer des plans d'urgence et de post-urgence,
 - › d'être en mesure de se préparer au mieux aux différentes problématiques soulevées par une situation post-accidentelle sur leurs territoires.

- » Par rapport à la coordination des différents niveaux de gestion administratifs, il est important :
 - › de mettre en place des protocoles en amont (par exemple en matière de décontamination),
 - › de définir les rôles de chacun selon le principe de subsidiarité,
 - › de prévoir concrètement comment mettre en place ces protocoles.

Cela passe notamment par l'organisation d'**exercices de crise réguliers impliquant les différents services** (pompiers, forces de l'ordre, etc.) pour qu'ils aient l'habitude de travailler ensemble sur ce sujet. De manière générale, en situation post-accidentelle, les maires doivent avoir un rôle actif et ne pas être de simples agents exécutants des mesures préfectorales.

COMMUNICATION ET TRANSMISSION DE L'INFORMATION

- » Le retour d'expériences de la crise sanitaire liée au COVID-19 est riche d'enseignements. Les maires étaient mal équipés (pas de masques) et pas assez informés, alors qu'ils sont un relai d'information essentiel pour la population. Il faut donc leur donner les moyens d'assurer ce rôle de relai des autorités nationales en matière d'information.
- » Il est également recommandé que les autorités adoptent une posture d'humilité et de transparence en ne masquant pas leur incapacité à répondre quand la réponse à certaines questions n'est pas disponible tout en communiquant sur ce qui est fait et ce qu'il reste à faire.
- » Il est important de communiquer une information claire et concise aux habitants du territoire et se coordonner (entre les différents niveaux administratifs d'un pays mais aussi entre les pays) pour éviter la multiplication d'informations contradictoires.



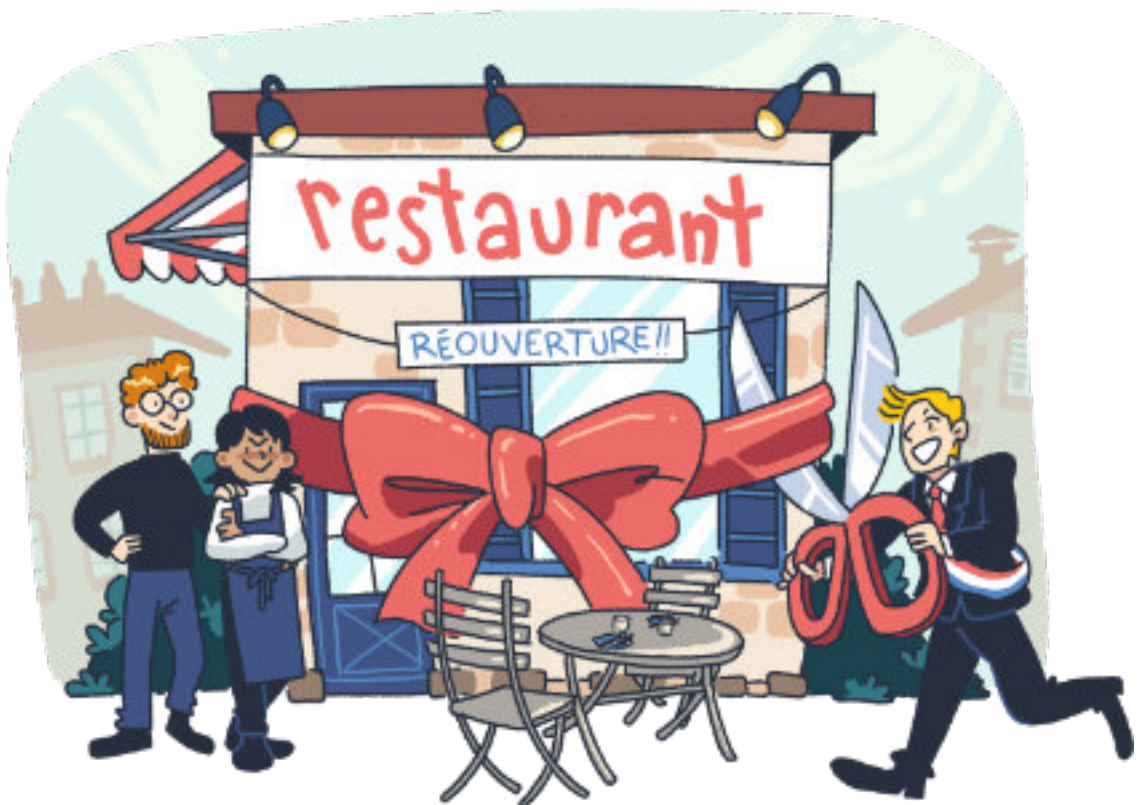
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LES ÉLUS LOCAUX

- » Donner aux élus les moyens d'interpeller les instances européennes pour trouver des règles communes concernant les dispositifs à mettre en place, afin d'assurer une équité de traitement et d'éviter les incompréhensions dans la population.
- » Mettre en place une structure juridique transfrontalière (dont les statuts sont à établir en amont, en accord avec les différents pays concernés) qui pourrait gérer l'harmonisation des mesures sur ce territoire spécifique. Par exemple, cette structure juridique pourrait retravailler les zonages en concertation avec les experts pour éviter les incohérences de part et d'autre de la frontière.

LES ÉLUS LOCAUX : RÔLE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES POUR PERMETTRE D'ORGANISER UN RETOUR À LA VIE DIGNE

Si le Maire a les pouvoirs décisionnels au niveau local, il ne doit pas gérer la crise lui-même. Pour assurer les conditions de la réussite d'une politique de gestion post-accidentelle, il convient de mener une réflexion commune avec l'ensemble des personnes concernées (entreprises, pompiers, forces de l'ordre, écoles, maison de quartier, agriculteurs, habitants, etc.).

Ensemble, il convient d'établir un plan d'action et une méthode pour le mettre en œuvre. **Les élus peuvent jouer un rôle de coordinateur et de facilitateur de cette réflexion commune.**



LA GESTION DES CONSÉQUENCES DES POLITIQUES D'ÉVACUATION

En situation de crise, les politiques d'évacuation sont nécessaires mais il convient également d'**anticiper la gestion des conséquences de telles politiques**, une fois la crise passée, en situation post-accidentelle. Cela conduit à réfléchir à différents problèmes et **notamment la question des indemnisations des habitants des territoires et l'équité de traitement** des différentes personnes (qui restent sur le territoire ou qui sont amenées à le quitter).



Sur ce sujet, plusieurs pistes de réflexions émergent des groupes de discussion, les notions d'anticipation et de communication étant les deux points clés.

EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Il est important d'**informer** et d'**expliquer** de manière adaptée aux différents publics concernés quelles sont **les règles d'indemnisations** et **pourquoi elles sont différentes d'un pays à l'autre**. En la matière, les élus locaux peuvent jouer un rôle clé de relais de l'information.

Il est important de :

- » **réfléchir aux conséquences sur la vie sociale et économique** (travail, famille, loisirs) des politiques post-accidentelles ;
- » **de réussir à informer en temps réel les personnes affectées** pour leur fournir une information précise sur les risques et les zones à éviter (risque de contamination pour les personnes qui n'ont pas été évacuées, qui n'ont pas souhaité l'être ou qui souhaitent revenir).

HARMONISATION DES POLITIQUES D'INDEMNISATION AU NIVEAU EUROPÉEN

Il est recommandé également d'anticiper la situation en essayant de **mettre en place une harmonisation des politiques d'indemnisation au niveau européen** :

- » En s'appuyant sur le principe que **le pays qui a généré l'accident a une responsabilité** et doit contribuer à l'indemnisation des populations des pays voisins.
- » L'indemnité des personnes évacuées ou non doit les **aider à se réorganiser** et à **pour pouvoir reprendre leur vie**
- » Les règles à mettre en place peuvent **s'inspirer des mécanismes européens de secours déjà existants** (sur les risques technologiques notamment).
- » Mais de manière générale, **il serait préférable de raisonner à l'échelle de l'UE et non des pays**. L'Europe doit amener une indemnisation pour traiter les victimes de la même façon. **Il faudrait envisager la création d'une instance européenne permettant une égalité de traitement.**



LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS FRONTALIERS

Dans un territoire transfrontalier, les conséquences d'un accident nucléaire sur les conditions de travail seront davantage affectées que sur un autre territoire. En effet, **le retour d'expérience du COVID-19 a montré à quel point la crise sanitaire pouvait venir désorganiser la vie des travailleurs frontaliers**. Il convient de réfléchir à des mécanismes pouvant permettre d'éviter (ou tout au moins d'atténuer) cette désorganisation tout en assurant la sûreté sanitaire et des conditions de vie dignes aux travailleurs.

HARMONISATION DES RÈGLES DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Cela passe en premier lieu par **une harmonisation des règles des conditions de travail sur le territoire frontalier**. Cette absence d'harmonisation est source d'iniquité et de confusion pour les travailleurs de ces territoires frontaliers affectés par l'accident. Cela conduit à un risque de suspicion des populations envers les mesures mises en place de part et d'autre de la frontière. Il convient donc d'avoir une seule ligne directrice en droit du travail.

- » L'un des retours de la crise sanitaire du COVID est qu'il faudra notamment **distinguer les postes où le télétravail est possible et ceux qui nécessitent une présence sur site des travailleurs**.
- » Au niveau de cette harmonisation, **la question de l'indemnisation des travailleurs est clé**.
- » Pour établir ces règles harmonisées, il est important d'**assurer une expertise pluraliste**, permettant de **renforcer la qualité des mesures mises en place** et également **la confiance** des différentes parties prenantes vis-à-vis de ces mesures.

LA SENSIBILISATION EN AMONT

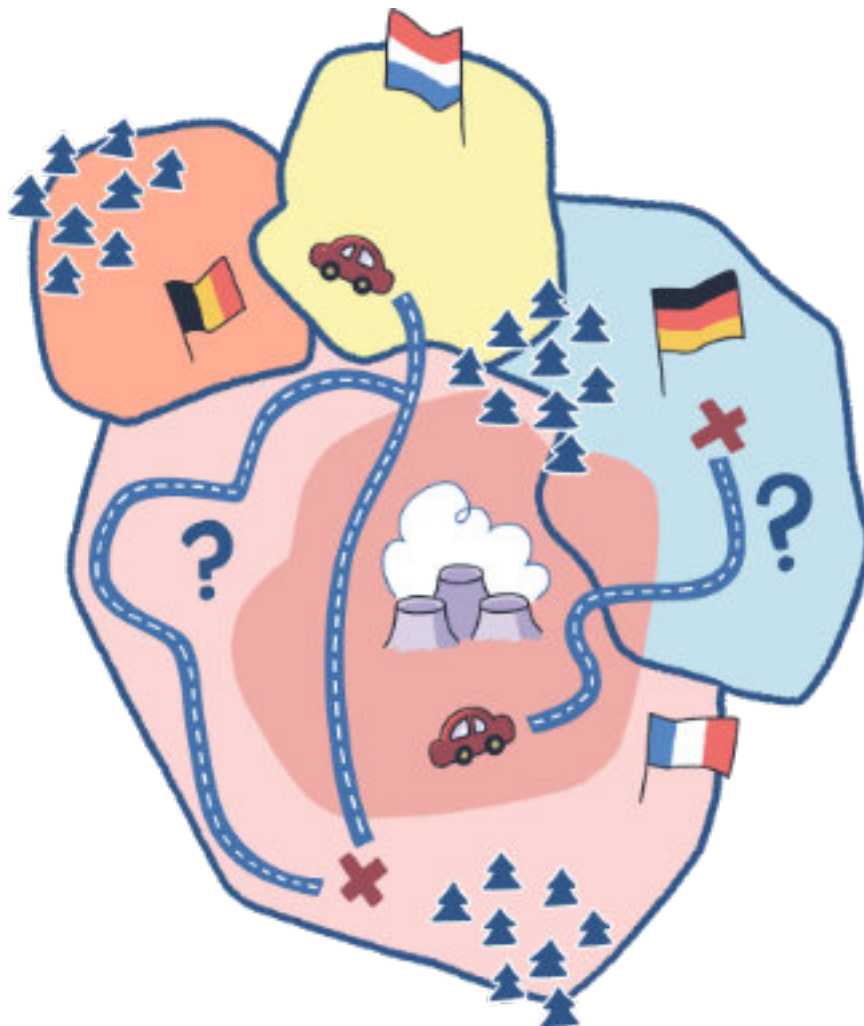
La **sensibilisation en amont des travailleurs et des entreprises** aux questions soulevées par une situation post-accidentelle est un élément clé pour assurer des conditions de vie dignes aux travailleurs en situation post-accidentelle.

- » Il convient donc de se préparer en amont, au niveau des entreprises et des comités d'entreprises.
- » Dans le cadre du plan de formation sur le risque dans les entreprises, il faut **intégrer une information et une formation spécifique aux risques associés à la proximité d'une centrale nucléaire**. Cela permet à la fois aux travailleurs d'être informé et aux entreprises d'anticiper ce type de problématique. Quand les entreprises sont préparées, elles peuvent s'adapter.

INSTITUTION TRANSFRONTALIÈRE POUR L'HARMONISATION ET LA COORDINATION DE L'INFORMATION

Pour permettre cette harmonisation et une coordination de l'information, les participants aux ateliers recommandent la mise en place d'une institution transfrontalière qui constituerait une source d'information principale (de confiance).

- » Elle regrouperait des représentants des différents pays concernés et permettrait de coordonner de manière pragmatique les différents dispositifs de gestion post-accidentelle mis en place, et notamment les conditions des travailleurs transfrontaliers.
- » Cela permettrait d'éviter de noyer les personnes sous l'information et d'harmoniser la communication entre les différents pays en se mettant d'accord sur quelle information distribuer et à qui (en pensant aux acteurs relais du territoire).
- » Il est primordial de penser cette institution en amont de la crise pour permettre son bon fonctionnement le moment venu (les personnes la composant ayant déjà l'habitude de travailler ensemble).



Sur la base d'un exemple lié à la gestion de troupeaux d'animaux sur un territoire contaminé, les groupes de travail ont pu se pencher sur la question de la gestion des activités agricoles en situation post-accidentelle. Il ressort des échanges plusieurs pistes de réflexions.

MULTIPLICATION DES EXPERTISES ET DES PERSONNES IMPLIQUÉES

Il apparaît capital de multiplier les expertises et les personnes impliquées sur ces questions.

Un seul responsable (local ou national) ne peut décider seul. Il est nécessaire d'organiser une **coordination de la décision**.

- » Il convient tout particulièrement d'éviter la mise en œuvre de plan qui manque de cohérence comme le déplacement des troupeaux pour les abattre ensuite, par exemple.
- » Les syndicats agricoles doivent être associés à la discussion pluraliste.

HARMONISATION DES POLITIQUES AGRICOLES

Comme pour les conditions de travail des travailleurs frontaliers, l'harmonisation des politiques des deux côtés de la frontière apparaît nécessaire.

Il n'y a pas de frontière en agriculture. La mise en place d'une institution transfrontalière pourrait également permettre de coordonner ses politiques.

RECONSTRUCTION D'UN MODÈLE AGRICOLE PÉRENNE

Même dans cette situation difficile, la reconstruction d'un modèle agricole pérenne et permettant des conditions de vie dignes pour les agriculteurs est possible, sous plusieurs conditions :



- » La **transparence de l'information** : il faut poser les cartes sur la table et expliquer les raisons derrière chacune des décisions.
- » Pour certains risques de contamination, la mesure est vérifiable. Avant de mettre en œuvre des mesures extrêmes, il faut **confirmer par la mesure que le risque est réel**. Si le risque est réel, les mesures d'abattage de troupeaux ou de destruction de production sont compréhensibles pour assurer la sécurité des consommateurs.
- » Vient alors la **question de la compensation des pertes et des indemnités**, ainsi que celles des « déchets » issus de ces mesures. Il est **indispensable de coordonner les mesures** (via l'instance transfrontalière) pour éviter les conflits avec les agriculteurs.
- » Enfin, il convient d'**anticiper le repeuplement des animaux** et de **penser à la reprise de l'agriculture** sur le territoire.

LA GESTION DE L'INFORMATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La question de la gestion de l'information des acteurs du territoire est un thème qui est transversal à l'ensemble des thématiques abordées lors de l'atelier. Sont regroupées ici les pistes de réflexion issues des discussions spécifiquement dédiées à cette problématiques.

ANTICIPATION ET PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Tout d'abord, il a été souligné **l'importance d'anticiper et de préparer** la transmission de l'information **dans le cadre de la gestion post-accidentelle**.

- » L'information à fournir en amont aux populations des territoires à proximité des centrales est un travail essentiel **pour permettre une acculturation et une connaissance du risque**.
- » La mise à disposition sur les territoires d'outils de mesure comme ceux proposés par le programme d'Open Radiation peut **susciter l'intérêt des populations** pour ces questions et faciliter la meilleure connaissance des enjeux post-accidentels. **Des capteurs pourraient être mis à disposition des habitants dans les maisons de quartier**.
- » Ce type de démarche pourrait être **aussi envisagée au sein des entreprises** en lien avec la démarche Qualité Sécurité Environnement des entreprises.
- » Ce type de préparation pourrait **aussi passer par les écoles**.
- » Pour les personnes en charge de la gestion post-accidentelle, il est également important de **se connaître**, de se voir, d'échanger et de coopérer en amont (ce qui implique également des échanges transfrontaliers dans le cadre d'un territoire frontalier).

RÉSEAUX DE CONTACTS LOCAUX

Il a été proposé d'identifier, de créer et/ou de renforcer un réseau de contacts locaux (élus, pharmaciens, établissements sociaux, maison de quartier lieu de vie où information de confiance, etc.).

Il s'agit ainsi de **constituer une carte des référents par commune**. Ces acteurs doivent être préparés et former à relayer l'information et à accompagner les habitants du territoire au mieux, en répondant à leurs questions. Cela passe notamment par la **préparation d'informations sur des support simples et compréhensibles** pour le plus grand nombre.

- » Il est important de **constituer ce réseau en préventif** (pour permettre qu'il soit opérationnel si un accident devait survenir). Dans ce cadre, on peut également **identifier des citoyens référents** – des personnes de confiance (médecins, sportifs, influenceurs) pour transmettre l'information aux populations.
- » Ce réseau doit se faire **en incluant une communication transfrontalière pour faciliter la coopération des politiques transfrontalières et une harmonisation de l'information**. Cela peut passer par la mise en place d'instances d'échanges transfrontaliers pour mieux comprendre les décisions des pays voisins
- » Pour permettre ses échanges avec la population (transfrontaliers ou non), il est intéressant de **s'appuyer sur la CLI et étoffer sa composition au moment de la crise et pendant la gestion post-accidentelle** pour regrouper les différents acteurs concernés, leur permettre d'échanger entre eux et d'apporter des réponses aux questions qu'ils se posent.

DES OUTILS D'INFORMATION ADAPTÉS

En matière d'outil d'information en situation post-accidentelle proprement dite, il faut **assurer une transmission de l'information fiable et transparente** en s'appuyant sur différents dispositifs :

- » Il faut faire circuler l'information auprès des **acteurs relais** identifiés en amont (pas seulement les élus locaux et le Gouvernement).
- » Quand des chiffres concernant la radioactivité sont transmis, il est important de les comparer aux chiffres avant l'accident afin d'aider les populations à appréhender ce que les valeurs représentent.
- » Il faut s'appuyer sur des **supports de communication simples et didactiques**.
- » Il est intéressant d'envisager **la mise en place d'une application dédiée** (comme pour le Covid) afin de constituer une plate-forme de référence officielle d'accès à l'information.

- » Il est important aussi d'user de différents types de médias pour transmettre l'information (utiliser des chaînes de télévisions et radios locales en plus des réseaux sociaux) pour **toucher toutes les catégories sociales et les tranches d'âge de la population**.
- » Il convient de faire des points sur la situation tous les jours pour tenir la population informée.

LES CONSÉQUENCES POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'atelier a également permis de discuter des conséquences d'un accident nucléaire pour les activités économiques du territoire. Plusieurs suggestions ont émergé des discussions.

COMITÉ D'INFORMATION MULTI-ACTEURS

La création d'un comité d'information multi-acteurs (incluant des experts mais aussi des représentants de la population) qui aurait pour vocation, à l'échelle locale, d'**expliquer les mesures et les décisions prises** concernant les activités économiques a été imaginé par les participants.

- » La **population doit pouvoir se reconnaître** dans ce comité et ce dernier doit aussi susciter la confiance des acteurs extérieurs du territoire (amenés à acheter des produits agricoles ou manufacturés issus du territoire).
- » Les **experts composant ce comité doivent être indépendants et constituer une expertise pluraliste** (institutionnelle comme l'IRSN et non-institutionnelle comme l'ACRO)
- » Il faudrait également **associer à ce comité des corps intermédiaires** (chambres de commerce, d'agriculture, syndicats).

DES LABELS CERTIFIANTS, DES VISITES ET DES DÉGUSTATIONS

Il pourrait être intéressant d'**augmenter la traçabilité des produits issus du territoire en élaborant des labels certifiés** par des instances (comme le comité d'information multi-acteurs) qui ont la confiance des habitants des différentes régions d'un pays mais aussi des différents pays.

Pour renforcer la confiance des consommateurs, il est envisageable d'organiser des visites des installations, des dégustations de produits sur place, et des journées portes ouvertes des entreprises.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

SUSCITER L'INTÉRÊT DES RESPONSABLES HSE DES ENTREPRISES

A l'issue des ateliers, plusieurs entreprises ont montré un intérêt à sensibiliser leurs personnels à ce sujet majeur de la prise en compte du risque nucléaire dans leurs plans d'urgence interne.

Par ailleurs, de nombreux élus de la CLI ont aussi souligné l'importance, pour un maire, d'être formé et sensibiliser à ces sujets.

Ainsi, dans le cadre de la journée « Tous résilients face aux risques » en 2023, la CLI de Cattenom et l'ANCCLI ont souhaité capitaliser le travail effectué lors des ateliers. Deux formations ont été mises en place sur le thème de la gestion de crise nucléaire et sur le post-accident, en collaboration avec l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Institut des Risques Majeurs, basé à Grenoble.

- » la première à destination des personnels d'entreprises françaises et luxembourgeoises, sur l'intégration du risque nucléaire dans leurs plans d'urgence interne (le 24 octobre dans les locaux de l'entreprise de BTP, COSTANTINI, à Niederkorn au Luxembourg) avec la participation de 6 entreprises ;
- » la seconde à destination d'élus du territoire et de membres de la CLI sur la gestion de crise nucléaire au niveau local (le 25 octobre à la Mairie de Cattenom) en présence de 3 communes et un représentant syndical.

Ces formations ont été labellisées dans le cadre de l'appel à projets « Journée Nationale de la Résilience » du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.



QUELQUES TÉMOIGNAGES

Ce fut une formation très intéressante. En formant nos salariés, on saurait comment réagir, même si le risque est faible.

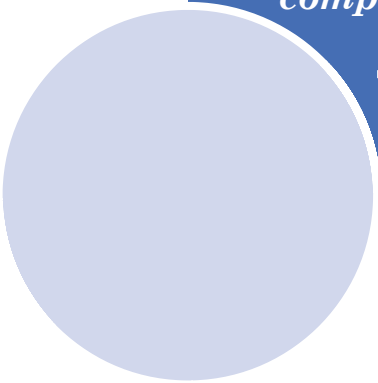
Soludec (Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Construction)

J'ai retenu que le risque nucléaire est bien moins important que les risques naturels auxquels nos salariés sont confrontés dans leur quotidien

Compagnie luxembourgeoise des entreprises

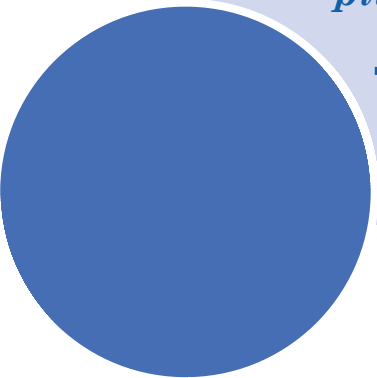
On a beaucoup à gagner à consacrer du temps à apprendre à gérer le risque avant que quelque chose ne se passe. J'ai regretté de ne pas avoir eu les ressources à l'époque, lorsque je travaillais dans une entreprise située tout à côté de la centrale nucléaire de Cattenom

DG Construction à Talange (Moselle)



La formation était malheureusement trop courte, mais elle a permis de se rendre compte qu'il existe encore des disparités entre pays frontaliers

CDCL SA (Compagnie de construction luxembourgeoise)



Il vaut mieux être préparé à quelque chose qui n'arrive jamais, même si on est situé plus loin de la centrale nucléaire.

Peinture Poinsignon à Sarreguemines (Moselle)

PERSPECTIVES

En 2024, la **sensibilisation des petites entreprises** (artisans et commerçants qui sont installés dans le périmètre de 5 à 10 km autour des installations) devrait être poursuivie . Une telle formation aurait pour but d'**identifier les actions que ces entreprises pourraient mettre en place durant la phase de menace afin de protéger leur outil de travail**, mais aussi de recueillir leurs opinions sur ces actions et identifier les leviers de sensibilisation qui leur seraient utiles.

Quant aux élus du territoire de Cattenom, ils souhaiteraient mettre en application ce qu'ils ont appris lors de leur formation théorique via un **exercice sur table**, afin de pouvoir tester la valeur de leurs plans communaux de sauvegarde.

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU 22 MARS 2022

- » Mairie de Basse-Ham : Bernard Veinnant (Maire), Patrice Cuny (Adjoint au Maire)
- » Mairie d'Ay-sur-Moselle : Catherine Lapoirie (Maire)
- » Mairie de Boust : Maryse Grosse (Adjointe au Maire)
- » Mairie de Cattenom : Bernard Zenner (Maire)
- » Mairie de Kédange-sur-Canner : Jean Kieffer (Maire)
- » Maison de quartier de Thionville : CCAS, Habla Lassouani (Directrice)
- » Collège de Cattenom : Nadine La Rosa (Principale)
- » SDIS Moselle : Commandant Gabriel Rinaldi
- » Commissariat de Police de Thionville : Capitaine Arnaud Ziegler
- » Gendarmerie d'Hettange-Grande : Adjudant-Chef Frédéric Stricher
- » PSPG Cattenom : Capitaine Mickaël Lecigne
- » Pharmacie Cattenom : Hélène Garcia
- » Pharmacie Rodemack : Sophie Barbelet
- » Chambre d'Agriculture : Laurent Welter (Agriculteur)
- » Groupement départemental de défense sanitaire : Lucile Adelé
- » Groupement technique des vétérinaires du Grand Est : Clotilde Laffineur
- » Chambre de commerce et d'industrie Moselle Metz Métropole : Serge Febvre (VP Commerce)
- » Entreprise Costantini (FR + LU) : Hélène Bourgeron-Pierret
- » Eurodistrict SaarMoselle : Florence Guillemain (Directrice Générale des Services) et Arnaud de Sousa
- » Regionalverband Sarrebrücken : Alexander Birk, Conseiller médical en chef
- » Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, Ralf Stoll, Directeur de la Police
- » Division de la Radioprotection Grand-Duché de Luxembourg, Patrick Majerus
- » Greenpeace Luxembourg, Roger Spautz

ANNEXE 2- LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2022

- » Mairie de Basse-Ham, Patrice Cuny, Adjoint au Maire
- » PSPG, Capitaine Mickaël Lecigne
- » SDIS Moselle, Commandant Gabriel Rinaldi
- » Agriculteur, Laurent Welter
- » Groupement départemental de défense sanitaire, Lucile Adelé
- » Education Nationale, Nadine la Rosa, Principale du collège de Cattenom
- » CCAS Thionville, Jorry Winker
- » Gesundheitsamt Saarbrücken, Alexander Birk et Peter Thiel
- » Division Radioprotection Luxembourg, Svenja Roes
- » Greenpeace Luxembourg, Roger Spautz
- » Entreprise Costantini (BTP), Enzo Chopineau et Tristan Noirtin

ANCCLI

226 Chemin de Belluc, 82 000 MONTAUBAN, France

E-mail : yveslheureux@anccli.org

Site Internet : www.anccli.org

Tous droits réservés ANCCLI

Credits :

Photos de couverture : EDF

